

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1869.

Transfert au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1868.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le crédit alloué à l'article 26 du Budget de la Guerre pour l'exercice 1868 n'est pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses qui ont dû être faites, pendant cette année, pour le service des frais de route et de séjour des officiers.

La cause de cette insuffisance réside principalement dans les nombreux déplacements qui ont eu lieu parmi les officiers à l'occasion des troubles de Charleroi, et à la suite des promotions et des mutations nécessitées par la mise à exécution de la loi du 5 avril 1868, sur l'organisation de l'armée.

Le supplément de crédit, nécessaire pour régulariser les dépenses qui restent en litige, s'élève à la somme de trois mille deux cents francs (3,200 fr.), qui peut être prélevée sur l'article 33 (*Dépenses imprévues*) du Budget de 1868, dont l'allocation présente un excédant suffisant pour permettre ce transfert.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-annexé, qui autorise le transfert de la somme de 3,200 francs susmentionnée, de l'article 33 du Budget de 1868 à l'article 26 du même Budget.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

La somme de trois mille deux cents francs (3,200 francs), qui est restée sans emploi à l'article 33 (*Dépenses imprévues*) du Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1868, est transférée à l'article 26 (*Frais de route et de séjour des officiers*) du même Budget.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 12 mai 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.
